

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CFMEL

Numéro SIRET : 25340145900024

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Principale Municipale

M14

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
28 JUN 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

Code INSEE	CFMEL BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
------------	---------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 120 190
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,41	0,00
2	Produits des impositions directes / population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,53	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	0,01	0,00
5	Encours de la dette / population	0,01	0,00
6	DGF / population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	62,95%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	78,64	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	1,48%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	1,63%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	469 708,00	G	589 822.58
	Section d'investissement	B	8 756.61	H	5 854.02
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	178 909.59
		(si déficit)		(si excédent)	
A	Report en section d'investissement (001)	D		J	15 866.58
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			478 464.61		790 452.77
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F	0.00	= K+L	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	469 708.00	= G+I+K	768 732.17
	Section d'investissement	= B+D+F	8 756.61	= H+J+L	21 720.60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	478 464.61	= G+H+I+J+K+L	790 452.77

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	359 999,98	157 701,27	0,00	0,00	202 298,71
012	Charges de personnel	363 685,59	292 003,19	0,00	0,00	71 682,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	14 500,00	13 499,52	0,00	0,00	1 000,48
Total des dépenses de gestion courante		738 185,57	463 203,98	0,00	0,00	274 981,59
66	Charges financières	7 000,00	650,00	0,00	0,00	6 350,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		745 185,57	463 853,98	0,00	0,00	281 331,59
023	Virement à la sect ^e d'investis. (2)	20 000,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	5 854,02	5 854,02			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 854,02	5 854,02			20 000,00
TOTAL		771 039,59	469 708,00	0,00	0,00	301 331,59
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	587 632,66	583 196,39	0,00	0,00	4 436,27
75	Autres produits gestion courante	2 997,34	5 044,74	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		592 130,00	589 741,13	0,00	0,00	2 388,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	81,45	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		592 130,00	589 822,58	0,00	0,00	2 307,42
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		592 130,00	589 822,58	0,00	0,00	2 307,42
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		178 909,59				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 000,00	8 200,00	0,00	15 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 366,58	556,61	0,00	19 809,97
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 366,58	8 756,61	0,00	35 609,97
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		44 366,58	8 756,61	0,00	35 609,97
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		44 366,58	8 756,61	0,00	35 609,97
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	2 645,98	0,00	0,00	2 645,98
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 645,98	0,00	0,00	2 645,98
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 645,98	0,00	0,00	2 645,98
021	Virement de la section de fonct. (1)	20 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	5 854,02	5 854,02		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		25 854,02	5 854,02		20 000,00
TOTAL		28 500,00	5 854,02	0,00	22 645,98
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		15 866,58			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	157 701,27		157 701,27
012	Charges de personnel	292 003,19		292 003,19
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	13 499,52		13 499,52
66	Charges financières	650,00	0,00	650,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5 854,02	5 854,02
Dépenses de fonctionnement - Total		463 853,98	5 854,02	469 708,00
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017				0,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00	0,00	0,00
19	Differences sur réalisations d'immobilisations	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 200,00	0,00	8 200,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	556,61	0,00	556,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		8 756,61	0,00	8 756,61
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017				0,00

1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

2) Voir liste des opérations d'ordre

3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants

5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires

6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	1 500,00		1 500,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	583 196,39		583 196,39
75	Autres produits gestion courante	5 044,74		5 044,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	81,45	0,00	81,45
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	589 822,58	0,00	589 822,58
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017			178 909,59

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
19	Plus-Values de cession		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		5 854,02	5 854,02
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	5 854,02	5 854,02
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017			15 866,58

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	359 999,98	157 701,27	0,00	0,00	202 298,71
60622	Carburants	2 000,00	557,60	0,00	0,00	1 442,40
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	2 571,54	0,00	0,00	1 928,46
6068	Autres matières & fournitures	12 000,00	2 388,07	0,00	0,00	9 611,93
6135	Locations mobilières	27 000,00	20 423,70	0,00	0,00	6 576,30
6155	Entretiens biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6156	Maintenance	33 000,00	15 451,75	0,00	0,00	17 548,25
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Prime assurance Multirisques	3 000,00	4 828,48	0,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	58 000,00	10 268,11	0,00	0,00	47 731,89
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	400,00	340,89	0,00	0,00	59,11
6226	Honoraires	79 500,00	32 087,88	0,00	0,00	47 412,12
6227	Frais d'actes,de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	19 200,00	16 679,88	0,00	0,00	2 520,12
6248	Frais de transports divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 700,00	3 047,03	0,00	0,00	4 652,97
6256	Missions	5 000,00	1 971,15	0,00	0,00	3 028,85
6257	Réceptions	82 499,98	30 213,03	0,00	0,00	52 286,95
6261	Frais d'affranchissement	22 000,00	13 851,81	0,00	0,00	8 148,19
6262	Frais de télécommunication	3 000,00	3 020,35	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	363 685,59	292 003,19	0,00	0,00	71 682,40
621	Personnel exter. au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations au FNAL	140,00	131,55	0,00	0,00	8,45
6333	Participat ^o à la format ^o prof.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	1 800,00	1 441,67	0,00	0,00	358,33
6338	Autres impôts & taxes	500,00	463,29	0,00	0,00	36,71
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale (PT)	125 000,00	91 768,19	0,00	0,00	33 231,81
64112	N.B.I. sup. familial traitement	3 400,00	3 099,81	0,00	0,00	300,19
64118	Autres indemnités (PT)	68 909,59	47 494,98	0,00	0,00	21 414,61
64131	Rémunération	69 086,00	60 851,78	0,00	0,00	8 234,22
6451	Cotisations à l'URSSAF	36 000,00	32 305,08	0,00	0,00	3 694,92
6453	Cotisations caisses retraite	40 000,00	35 637,49	0,00	0,00	4 362,51
6454	Cotisations ASSEDIC	2 700,00	2 582,99	0,00	0,00	117,01
6455	Cotisations Assurances Personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
458	Cotisations autres organismes	550,00	529,99	0,00	0,00	20,01
47	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
475	Médecine du travail	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
478	Autres charges sociales	1 700,00	1 666,56	0,00	0,00	33,44
488	Autres charges	12 500,00	14 029,81	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	14 500,00	13 499,52	0,00	0,00	1 000,48
531	Indemnités élus	13 500,00	12 955,44	0,00	0,00	544,56
533	Cotisations retraite élus	1 000,00	544,08	0,00	0,00	455,92
534	Cot.séc. sociale part patr. élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54	Pertes sur créances irrécouv.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		738 185,57	463 203,98	0,00	0,00	274 981,59
66	Charges financières (b)	7 000,00	650,00	0,00	0,00	6 350,00
611	Intérêts des emprunts,dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6111	Intérêts réglés à l'échéance	7 000,00	650,00	0,00	0,00	6 350,00
681	Indemn. rembours emprunt risque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Titres annulés (exerc.antér.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Dotat° amortis. et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		745 185,57	463 853,98	0,00	0,00	281 331,59
023	Virement à la sect° d'investis.	20 000,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	5 854,02	5 854,02			0,00
75	Valeur comptable immob. cédées	0,00	0,00			0,00
76	Dif. sur réal. trans. en invest.	0,00	0,00			0,00
311	Dot.amort.immos incorp.& corp	5 854,02	5 854,02			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 854,02	5 854,02			20 000,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		25 854,02	5 854,02			20 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		771 039,59	469 708,00	0,00	0,00	301 331,59
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017						

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

1) définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

2) ont 675 et 676.

Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

3) chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3419	Remb. rémunérations de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7068	Autres redevances et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	587 632,66	583 196,39	0,00	0,00	4 436,27
7473	Subv.département	126 000,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00
7474	Subventions communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Particip. des communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Particip des autres communes	438 213,16	433 776,89	0,00	0,00	4 436,27
74751	Particip du GFP de rattachement	23 419,50	23 419,50	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attribut ^o et participat ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut ^o et participat ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	2 997,34	5 044,74	0,00	0,00	0,00
758	Prod. divers de gest ^o courante	2 997,34	0,00	0,00	0,00	2 997,34
7588	Autres prod. div gest ^o courante	0,00	5 044,74	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		592 130,00	589 741,13	0,00	0,00	2 388,87
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	81,45	0,00	0,00	0,00
771	Prod. except. sur op ^o de gest ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. gestion	0,00	81,45	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immob.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		592 130,00	589 822,58	0,00	0,00	2 307,42
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
76	Dif. réal. reprise au resultat	0,00	0,00			0,00
785	Excéd.invt repris au cpte résultat	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		592 130,00	589 822,58	0,00	0,00	2 307,42
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		178 909,59				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

CF : définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

Dont 776

Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	24 000,00	8 200,00	0,00	15 800,00
51	Concessions, droits similaires	24 000,00	8 200,00	0,00	15 800,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	20 366,58	556,61	0,00	19 809,97
82	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
83	Matériel de bureau et info.	20 366,58	556,61	0,00	19 809,97
84	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 366,58	8 756,61	0,00	35 609,97
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Excédents de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
41	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		44 366,58	8 756,61	0,00	35 609,97
040	Opérations d'ordre entre section (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
68	Excédents de fonctionnement	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
2	plus/moins value cession d'immo	0,00	0,00		0,00
182	Matériel de transport	0,00	0,00		0,00
3182	Matériel de transport	0,00	0,00		0,00
3183	Matériel de bureau informatique	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		44 366,58	8 756,61	0,00	35 609,97
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

f. définitions du chapitre d'opérations d'ordre. DI 040=RF 042.

les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

mont 192.

f. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
2182	Matériel de transport	0.00	0,00	0,00	0.00
2184	Mobilier	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 645.98	0,00	0,00	2 645.98
10222	FCTVA	2 645.98	0,00	0,00	2 645.98
1068	Excédents de fonctionnement	0.00	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes financières		2 645.98	0,00	0,00	2 645.98
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 645.98	0,00	0,00	2 645.98
021	Virement de la section de fonct.	20 000.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	5 854.02	5 854,02		0.00
1068	Excédents de fonctionnement	0.00	0,00		0.00
192	plus/moins value cession d'immo	0.00	0,00		0.00
2182	Matériel de transport	0.00	0,00		0.00
28051	Concessions et droits similaires	0.00	0,00		0.00
28182	Matériel de transport	0.00	1 800,00		0.00
28183	Matériel de bureau informatique	3 354.00	3 354,00		0.00
28184	Mobilier	2 500.00	700,00		1 800.00
		0.02	0,02		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 854.02	5 854,02		20 000.00
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
1068	Excédents de fonctionnement	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		25 854.02	5 854,02		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		28 500.00	5 854,02	0,00	22 645.98
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		15 866,58			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL

CA 2018

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV
A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 31/12/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédits de trésorerie						
A17160DD	29/06/2017	150 000,00	120 000,00	538,66	120 000,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		150 000,00	120 000,00	538,66	120 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA	2018
--------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour /n fixe, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

IV

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes bonifiées (5)	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL

CA

2018

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini, comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL

CA 2018

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV
A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

IV
A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnite de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour auto-financement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'auto-financement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL

CA 2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)

IV

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Con- trat renégocié Index (4)	Taux act. (4)	Con- trat initial	Con- trat renégocié (5)		Con- trat initial	Con- trat renégocié	Intérêts	Capital	

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor, 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0.00	0.00
1641	Emprunts en euros	0.00	0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		28 500.00	III 5 854.02
Ressources propres externes de l'année (a)		2 645.98	0.00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	2 645.98	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		25 854.02	5 854.02
28051	Amortissement des immobilisations	0.00	1 800.00
28182	Amortissement des immobilisations	3 354.00	3 354.00
28183	Amortissement des immobilisations	2 500.00	700.00
28184	Amortissement des immobilisations	0.02	0.02
024	Produits des cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	20 000.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 854.02	0.00	15 866.58	0,00	21 720,60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 21 720,60
Solde	V = IV - II (3) + 21 720.60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAILS POUR CERTAINS SERVICES	A7.4

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Date de la délibération :		Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
	DEPENSES (a)							
	Dépenses nettes (a-c)							
	RECETTES (b)							
	Recettes nettes (b-d)							

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
			0,00	
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition				
			0,00	
Affectation				
			0,00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				
			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
 VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
 ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.4

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
			0.00	
Acquisitions à titre gratuit				
			0.00	
Mise à disposition				
			0.00	
Refectation				
			0.00	
Mises en concession ou affermage				
			0.00	
Revers				
			0.00	
TOTAL GENERAL		0,00	0.00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES
 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

3
is

3
}

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Sorties à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Sorties à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Sorties par disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Sorties par cession		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Sorties en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Sorties à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
--------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	589 822,58
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL

CA

2018

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 589 822,58
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
--------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA	2018
--------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
--------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N.
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL

CA 2018

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	1	1	2	4	0	4
Administrateur	A	1				0	0	0
Attaché hors classe	A	1				1	0	1
Attaché principal	A	1				0	0	0
Attaché Territorial	A	1				1	0	1
Adjoint administratif	C	1	1	1	2	1	0	0
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1				1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		6	1	1	2	4	0	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail / période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, etc.

(6) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, etc.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL

CA 2018

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				950 771,00		
CHARGE DE MISSION	A			950 771,00	3-3-1	
TOTAL GENERAL				950 771,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR,ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-5: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoire en matière de

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1: collaborateurs de groupes d'élus

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ANNEXES

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.1
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
--------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (†)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

†

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

1 - Budget principal

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 366.58	8 756.61	0.00	35 609,97
RECETTES	44 366.58	5 854.02	0.00	38 512,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	771 039.59	469 708.00	0.00	301 331,59
RECETTES	771 039.59	589 822.58	0.00	181 217,01

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 366.58	8 756.61	0.00	35 609,97
RECETTES	44 366.58	5 854.02	0.00	38 512,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	771 039.59	469 708.00	0.00	301 331,59
RECETTES	771 039.59	589 822.58	0.00	181 217,01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	815 406,17	478 464,61	0,00	336 941,56
TOTAL GENERAL DES RECETTES	815 406,17	595 676,60	0,00	219 729,57

(1) Y compris les rattachements.

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.17 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV - AUTRES ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.18	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.19	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.22	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.23	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.25	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.26	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.27	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.28	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.29	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.30	A4 - Etat des provisions	X	
p.31	A5 - Etalement des provisions	X	
p.32	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.33	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.34	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.	X	
p.35	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.	X	
p.36	A7.4 - Détails pour certains services	X	
p.37	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.38	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.39	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.40	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.41	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.42	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.43	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.44	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.45	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan			
p.46	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.47	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.48	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.49	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.50	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.51	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.52	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers	X	
p.53	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.54	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.55	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.56	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.58	C1.2 - Actions de formation des élus	X	
p.59	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.60	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.61	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.62	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.63	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.64	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.65	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
p.66	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.67	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Montpellier, le 21/06/2019
Le Président,

Délibéré par le COMITE, réuni en session ordinaire.
A Montpellier, le 21/06/2019

Les membres du COMITE,

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Montpellier, le 13/04/2018